

Accord sur la réforme de l'évaluation de la recherche

11 juillet 2022

En tant que signataires du présent accord, nous convenons de la nécessité de réformer les pratiques d'évaluation de la recherche. Nous envisageons une évaluation de la recherche, des chercheurs et des organismes de recherche, fondée sur la reconnaissance de la diversité des résultats, des pratiques et des activités, contribuant à la qualité et à l'impact de la recherche. Pour ce faire, l'évaluation doit se fonder principalement sur un jugement qualitatif, pour lequel l'examen par les pairs est essentiel, jugement soutenu par une utilisation responsable d'indicateurs quantitatifs. Cela est indispensable, entre autres, pour recruter, promouvoir ou récompenser des chercheurs, sélectionner les projets de recherche à financer et identifier les unités et organisations de recherche à soutenir.

Dans le cadre du présent Accord, l'évaluation de la recherche englobe :

- l'évaluation des organisations de recherche et des unités de recherche par les autorités d'évaluation, les organismes de financement et de recherche, aux fins d'allocation de financement, de responsabilisation en matière d'investissement public, d'information sur les décisions relatives aux priorités de recherche et d'amélioration de la définition et de la mise en œuvre des stratégies de recherche.
- l'évaluation des projets de recherche par les autorités compétentes, les organismes financeurs et d'exécution, ainsi que par les instances attribuant prix et distinctions ; dans le but d'allouer des financements, d'optimiser la gestion des projets et d'éclairer les décisions futures de financement, et de statuer sur l'attribution des prix.
- l'évaluation des chercheurs individuels et des équipes de recherche par les organismes financeurs, les institutions de recherche, ainsi que par les instances attribuant prix et distinctions, dans le cadre de l'allocation de financements, du recrutement, de la promotion, du suivi du développement professionnel, et de décisions relatives aux prix et aux récompenses.

L'Accord se focalise sur les défis spécifiques liés à la réforme de l'évaluation des chercheurs, des projets de recherche, des unités de recherche et des organismes de recherche. Il ne prend pas en compte la performance de la recherche au niveau national. Les évaluations de performance des institutions, qui portent souvent sur des activités autre que la recherche, ne relèvent pas du champ d'application du présent Accord. Bien que l'évaluation académique ne fasse pas partie du périmètre, les organisations peuvent saisir l'opportunité d'étendre les Principes et Engagements de cet Accord à l'évaluation académique.

Le présent Accord définit une orientation commune pour la réforme de l'évaluation de la recherche, tout en respectant l'autonomie des organismes.

Nous nous engageons à réaliser la réforme à travers une Coalition d'organismes de financement de la recherche, d'autorités et d'agences d'évaluation nationale/régionale, ainsi que d'association de ces organismes susmentionnés, de sociétés savantes et d'autres

organisations pertinentes, dans une perspective mondiale. Nous travaillerons ensemble pour permettre une réforme systémique sur la base de principes communs dans un délai convenu, et pour faciliter les échanges d'informations et l'apprentissage mutuel entre toutes les parties désireuses d'améliorer les pratiques d'évaluation de la recherche.

À cette fin, nous nous engageons à :

I. Fonder nos actions sur les Principes suivants :

Principes pour les conditions générales

- Respecter les principes d'éthique et d'intégrité, en veillant à ce qu'ils soient la priorité absolue, sans jamais être compromis par des contre-incitations. S'assurer, en amont ou au cours de l'évaluation, du respect des normes les plus strictes en matière d'éthique et d'intégrité, tant générales que spécifiques à la recherche. Promouvoir la rigueur méthodologique afin de prévenir les biais, encourager une intégrité professionnelle et scientifique étendue, fondée sur des règles de conduite éthique, et favoriser des pratiques tels que le partage précoce des données et des résultats de la recherche, construites de façon cumulative sur des résultats antérieurs d'autres chercheurs, et soumises à une validation critique externe.
- Protéger la liberté de la recherche scientifique. En adoptant des cadres d'évaluation qui ne limitent pas les chercheurs dans leurs orientations de recherche, dans la conduite de leurs travaux, ainsi que dans leurs approches méthodologiques ou théoriques. En privilégiant des critères d'évaluation strictement nécessaires, car l'évaluation doit être utile aux chercheurs, aux institutions et aux organismes financeurs.
- Respecter l'autonomie des organismes de recherche, en préservant leur indépendance dans l'évaluation de leurs chercheurs. Il convient de mettre en œuvre les présents principes tout en évitant les contradictions entre l'évaluation de la recherche, des chercheurs et des institutions, ainsi qu'entre les différentes institutions. Cela permet de prévenir la fragmentation du paysage de la recherche et de l'innovation et de favoriser la mobilité des chercheurs.
- Assurer l'indépendance et la transparence des données de la recherche, des infrastructures et des critères nécessaires à l'évaluation de la recherche et à la mesure de ses impacts ; en impliquant une collecte rigoureuse de données, d'algorithmes et d'indicateurs clairs et transparents ; en assurant le contrôle et la propriété par la communauté scientifique des infrastructures et outils critiques, et en permettant aux évalués d'avoir accès aux données, aux analyses et aux critères utilisés.

Principes relatifs aux critères et processus d'évaluation

Qualité et impact

Axer les critères d'évaluation de la recherche sur la qualité. Récompenser l'originalité des idées, la conduite professionnelle de la recherche et les résultats qui dépassent l'état de l'art. Récompenser une variété de missions de recherche, allant de la recherche fondamentale et exploratoire à la recherche appliquée. La qualité implique une recherche menée dans le cadre de processus et de méthodologies de recherche transparents et une gestion de la recherche permettant la réutilisation systémique des résultats antérieurs. L'ouverture de la recherche, ainsi que la présentation de résultats vérifiables et reproductibles, lorsque cela est pertinent, contribuent fortement à la qualité. L'ouverture correspond à un partage précoce des connaissances et des données, et à une collaboration ouverte, incluant un engagement sociétal, le cas échéant. L'évaluation devrait s'appuyer sur un jugement qualitatif, pour lequel la revue par les pairs est essentiel, étayée par des indicateurs quantitatifs utilisés de manière responsable. Reconnaître les contributions qui font progresser les connaissances et l'impact (potentiel) des résultats de la recherche. L'impact des résultats de la recherche se traduit par des retombées scientifiques, technologiques, économiques et/ou sociétales, susceptibles de se manifester à court, moyen ou long terme. Ces retombées varient selon les disciplines et les types de recherche (par exemple, recherche fondamentale et exploratoire *versus* recherche appliquée).

Diversité, inclusion et collaboration

- Reconnaître la diversité des activités et des pratiques de recherche, avec une diversité des productions, et récompenser le partage précoce et la collaboration ouverte. Prendre en considération des contributions telles que l'évaluation par les pairs, la formation, le mentorat et la supervision des doctorants, le leadership, ainsi que, le cas échéant, la communication scientifique et l'engagement auprès de la société, l'entrepreneuriat, la valorisation des connaissances, et la coopération entre les milieux académiques et industriels. Prendre également en compte l'ensemble des productions de la recherche tels que les publications scientifiques, les données, les logiciels, les modèles, les méthodes, les théories, les algorithmes, les protocoles, les processus de travail, les expositions, les stratégies, les apports à l'élaboration des politiques publiques, etc., et valoriser les approches de recherche qui soutiennent les principes de la science ouverte, notamment par le partage précoce des connaissances et des données, ainsi que par la collaboration ouverte au sein de la communauté scientifique, et lorsque pertinent, avec les acteurs de la société. Reconnaître que les chercheurs ne doivent pas exceller dans tous les types de tâches et prévoir un cadre permettant aux chercheurs de contribuer à la définition de leurs objectifs et aspirations en matière de recherche.
- Utiliser des critères et des processus d'évaluation qui respectent la diversité des disciplines scientifiques, des types de recherche (par exemple recherche fondamentale et exploratoire *versus* recherche appliquée), les étapes de la carrière du chercheur (par exemple, jeunes chercheurs *versus* chercheurs seniors), et qui reconnaissent les approches pluridisciplinaires, interdisciplinaires, transdisciplinaires et intersectorielles, le cas échéant. L'évaluation de la recherche doit être adaptée à la nature spécifique des disciplines scientifiques, des missions de recherche ou d'autres activités scientifiques.

- Reconnaître et valoriser la diversité des fonctions et des parcours professionnels dans la recherche, y compris extra-académique. Mettre en valeur les aptitudes (notamment en matière de science ouverte), les compétences et les mérites des chercheurs, mais aussi reconnaître les équipes scientifiques et la collaboration.
- Garantir l'égalité des sexes, l'égalité des chances et l'inclusion. Tenir compte de l'équilibre entre les sexes, de la dimension de genre et de la diversité au sens large (par exemple, origine raciale ou ethnique, orientation sexuelle, statut socio-économique, handicap) au sein des équipes de recherche à tous les niveaux, ainsi que dans le contenu de la recherche et de l'innovation.

II. Mettre en œuvre les engagements suivants :

Les engagements de cœur

Les engagements de cœur incluent deux axes visant à mieux reconnaître la diversité des pratiques et activités contribuant à la qualité de la recherche, ainsi que deux autres engagements destinés à limiter le recours inapproprié aux métriques.

1. Reconnaître la diversité des contributions et des carrières dans la recherche en fonction des besoins et de la nature de la recherche.

Objectif : Cet engagement contribuera à mieux faire connaître la diversité des pratiques, des activités et des parcours professionnels dans la recherche, en tenant compte des spécificités disciplinaires et autres travaux de recherche.

Portée : Les changements dans les pratiques d'évaluation devraient permettre de reconnaître une large diversité des contributions, notamment :

- les apports significatifs des chercheurs à la science et à la société, y compris la variété des résultats produits au-delà des publications scientifiques traditionnelles, quelle que soit la langue de diffusion.
- les pratiques renforçant la robustesse, l'ouverture, la transparence et l'inclusivité de la recherche et de ses processus, telles que l'évaluation par les pairs, le travail en équipe et la collaboration ;
- les activités incluant l'enseignement, le leadership, l'encadrement, la formation et le mentorat.

Il est également essentiel que l'évaluation permette de reconnaître et de valoriser la diversité des missions et des carrières dans la recherche, notamment les administrateurs et les analystes de données de recherche, les fonctions techniques, la sensibilisation auprès du grand-public, la diplomatie scientifique, le conseil scientifique ou encore la communication scientifique, pour n'en citer que quelques-unes. Il est reconnu que les pratiques actuelles restent souvent trop restreintes et que l'objectif n'est pas de substituer des critères restrictifs par d'autres tout aussi limités. Au contraire, il s'agit d'encourager les organisations à élargir l'éventail de ce qu'elles valorisent dans la recherche, en tenant compte des spécificités disciplinaires, et qu'il n'est pas attendu que chaque chercheur contribue simultanément à toutes ces activités.

2. Fonder l'évaluation de la recherche principalement sur une évaluation qualitative pour laquelle l'examen par les pairs est essentiel, appuyée par une utilisation responsable d'indicateurs quantitatifs

Objectif : Cet engagement favorisera une orientation des critères d'évaluation de la recherche principalement centrée sur la qualité, tout en reconnaissant que l'usage responsable d'indicateurs quantitatifs peut soutenir l'évaluation lorsqu'ils sont pertinents et adaptés au contexte.

Portée : L'évaluation de la recherche doit reposer principalement sur une évaluation qualitative, pour laquelle l'examen par les pairs est essentiel, soutenue par des indicateurs quantitatifs utilisés de manière responsable, le cas échéant. L'examen par les pairs demeure la méthode la plus fiable pour évaluer la qualité, avec l'avantage majeur d'être placé sous le contrôle direct de la communauté scientifique. Il est essentiel que les processus d'évaluation par les pairs soient élaborés sur des principes fondamentaux de rigueur et de transparence¹ : expertise, transparence, impartialité, pertinence, confidentialité, intégrité et considérations éthiques, de genre, d'égalité et de diversité. Afin de remédier aux biais et aux imperfections auxquels toute méthode est sujette, la communauté scientifique réévalue et améliore régulièrement les pratiques d'évaluation par les pairs. Des critères, outils et processus révisés, voir nouveaux, adaptés à l'évaluation de la qualité, pourraient être envisagés en complément de l'évaluation par les pairs. La transition vers des pratiques d'évaluation privilégiant davantage les méthodes qualitatives pourrait demander un investissement accru de la part des chercheurs. Ces efforts méritent d'être reconnus, et leurs contributions à l'évaluation du travail de leurs pairs devraient être valorisées dans le cadre de leur évolution professionnelle.

3. Abandonner les utilisations inappropriées dans l'évaluation de la recherche des indicateurs fondés sur les revues et les publications, en particulier les utilisations inappropriées du facteur d'impact des revues (JIF) et de l'indice h.

Objectif : cet engagement permettra de réduire la prédominance d'un ensemble restreint de mesures quantitatives basées sur les revues et les publications.

Portée : les utilisations inappropriées des mesures basées sur les revues et les publications dans l'évaluation de la recherche doivent être abandonnées. Cela signifie notamment qu'il faut cesser d'utiliser des indicateurs telles que le facteur d'impact des revues (JIF), le score d'influence des articles (AIS) et l'indice h comme substituts de la qualité et de l'impact. Les « utilisations inappropriées » incluent :

- le recours exclusif à des indicateurs centrés sur les auteurs (par exemple, le nombre d'articles, de brevets, de citations, de subventions, etc.) pour évaluer la qualité et/ou l'impact ;
- l'évaluation des résultats sur la base d'indicateurs liés au lieu de publication, au format ou à la langue ;
- le recours à tout autre indicateur qui ne reflète pas correctement la qualité et/ou l'impact.

¹ [Global Research Council \(2018\): Statement of Principles on Peer/Merit Review](#)

4. Éviter l'utilisation des classements des organismes de recherche dans l'évaluation de la recherche

Objectif : cet engagement contribuera à éviter que les indicateurs utilisés par les classements internationaux, inadaptés à l'évaluation des chercheurs, ne s'imposent progressivement dans les pratiques de l'évaluation de la recherche et des chercheurs. Il aidera la communauté scientifique et les organisations de recherche à retrouver l'autonomie nécessaire dans la définition de leurs pratiques d'évaluation, sans être contraintes de se conformer aux critères et méthodologies fixés par des entreprises commerciales externes. Cela pourrait inclure la maîtrise des méthodologies de classement et des données.

Portée : Étant donné que les classements internationaux les plus souvent cités par les organisations de recherche ne sont actuellement pas considérés comme « équitables et responsables »², les critères utilisés ne devraient pas influencer l'évaluation des chercheurs individuels, des équipes ou des unités de recherche. Les organisations de recherche doivent également garder à l'esprit que leur communication publique (par exemple, la promotion active du classement d'un établissement) peut contribuer à renforcer l'idée erronée selon laquelle la qualité de la recherche se réduit à sa position dans ces classements.

Lorsque le recours à des approches fondées sur les classements s'avère inévitable — par exemple, dans le cadre d'évaluations qui dépassent le périmètre du présent accord, telles que l'analyse comparative (benchmarking) et l'évaluation des performances de pays ou d'institutions — les limites méthodologiques de ces approches doivent être reconnues, et les institutions devraient éviter les effets de ruissellement sur l'évaluation de la recherche et des chercheurs.

5. Allouer les ressources nécessaires à la réforme de l'évaluation de la recherche afin de permettre les changements organisationnels engagés

Objectif : Cet engagement vise à garantir que les organisations consacrent les ressources nécessaires, qu'il s'agisse de budget ou de personnel, pour améliorer les pratiques d'évaluation de la recherche dans les délais convenus.

Portée : L'allocation de ressources par les autorités d'évaluation, les organismes de financement de la recherche et les établissements de recherche est une condition indispensable à la réforme des pratiques d'évaluation. Les ressources doivent être allouées en fonction des besoins propres à chaque organisation, afin de mettre en œuvre les changements permettant de respecter les Principes et de concrétiser les Engagements. Cela inclut des ressources pour :

- mettre en œuvre les changements en matière d'évaluation de la recherche, y compris la planification et le suivi des progrès ;
- sensibiliser l'ensemble des acteurs concernés ;
- former, accompagner et soutenir les chercheurs et tout autre personnel impliqué dans l'évaluation, y compris les pairs évaluateurs et les membres des comités d'évaluation ;

² As defined, for example, by INORMS: <https://inorms.net/wp-content/uploads/2022/07/principles-for-fair-and-responsible-university-assessment-v5.pdf>

- soutenir les infrastructure nécessaires, notamment les outils et services permettant une collecte et un traitement transparents des données liées aux pratiques d'évaluation de la recherche.

Une attention particulière doit être portée à la mise à disposition de ressources permettant la participation active des chercheurs à toutes les étapes de leur carrière dans la réforme de l'évaluation de la recherche.

6. Réviser et développer les critères, outils et processus d'évaluation de la recherche

6.1 critères pour les unités et les institutions

Impliquer directement les organisations de recherche et les chercheurs à toutes les étapes de leur carrière, dans la révision et le développement des critères d'évaluation des unités et organismes de recherche, tout en favorisant l'interopérabilité.

Objectif : Cet engagement vise à s'assurer que les autorités nationales, régionales ou organisationnelles et les agences d'évaluation examinent et, si nécessaire, élaborent des critères pour l'évaluation des unités et des organisations de recherche, conformément aux Principes. Il encouragera l'usage responsable des indicateurs dans l'évaluation des unités et organisations de recherche et contribuera à prévenir les contradictions ou incompatibilités entre l'évaluation de la recherche, des chercheurs et des structures de recherche. Il garantira également l'interopérabilité des processus d'évaluation adaptés ou nouvellement développés.

Portée : Les critères d'évaluation des unités et organismes de recherche — comprenant les universités, centres et infrastructures de recherche — doivent être révisés et ajustés, et de nouveaux critères développés si nécessaire, sur la base de données probantes. Ce travail doit être mené en étroite collaboration avec les évaluateurs et les évalués, incluant les organisations de recherche et les chercheurs.

Les changements doivent renforcer la capacité à évaluer la qualité en permettant la reconnaissance de l'ensemble des contributions à une recherche de qualité, au niveau des unités et institutions de recherche. Cela inclut la reconnaissance du partage précoce des données de recherche et des résultats, de la collaboration ouverte, du travail en équipe, ainsi que des contributions à l'écosystème de la recherche, à la production de connaissances et à l'impact scientifique, technologique, économique, culturel et sociétal.

Les autorités nationales, régionales ou organisationnelles et les agences d'évaluation doivent coordonner leurs efforts pour garantir l'interopérabilité de leurs méthodologies et processus, tout en respectant les adaptations nécessaires à chaque contexte.

6.2 Critères pour les projets et les chercheurs

Impliquer directement les chercheurs à toutes les étapes de leur carrière, revoir et développer les critères, outils et processus d'évaluation des projets de recherche, des équipes de recherche et des chercheurs, adaptés à leur contexte d'application.

Objectif : Cet engagement permettra de reconnaître la diversité des activités et pratiques de recherche grâce à la révision et à l'élaboration des critères, outils et processus d'évaluation. Il garantira que les organisations revoient leurs pratiques et apportent des changements concrets,

en développant des approches d'évaluation existantes ou nouvelles, individuellement ou en collaboration avec d'autres, conformément aux Principes.

Portée : Les critères, outils et processus doivent être examinés et développés par des chercheurs de différentes disciplines et à différents stades de leur carrière. Ils doivent permettre la reconnaissance de la diversité des activités et pratiques qui contribuent à la qualité de la recherche, y compris des productions variées dans différentes langues.

Ces changements devraient accroître la capacité à évaluer la qualité en reconnaissant toutes les contributions à une recherche de qualité, qu'elles proviennent de projets, de chercheurs seuls ou en équipe. Cela inclut notamment la reconnaissance du partage précoce de données et de résultats, de la collaboration ouverte et du travail en équipe.

Les pratiques révisées d'évaluation individuelle des chercheurs doivent intégrer à la fois leur potentiel futur et leur expérience, et tenir compte de leur contexte individuel et de leur trajectoire de carrière. Elles doivent aussi reconnaître que les chercheurs ne peuvent exceller dans tous les types de tâches, et prévoir un cadre leur permettant de définir leurs objectifs et aspirations de recherche.

L'évaluation des projets de recherche par les organismes financeurs doit considérer la recherche disciplinaire, interdisciplinaire, multidisciplinaire et transdisciplinaire, ainsi que les contributions à la production de connaissances et à l'impact scientifique, technologique, économique, culturel et sociétal.

7. Sensibiliser à la réforme de l'évaluation de la recherche et assurer une communication transparente, fournir des conseils et dispenser des formations sur les critères et les processus d'évaluation et leurs usages

Objectif : Cet engagement assurera que les organisations sensibilisent l'ensemble des parties prenantes à la réforme. Il veillera également à ce qu'elles communiquent de manière transparente sur les critères, outils et processus d'évaluation de la recherche, tout en formant chercheurs et évaluateurs à leur bonne utilisation.

Portée : Sans une large sensibilisation à la réforme et une formation adéquate des personnes évaluées, et en particulier des évaluateurs, les progrès risquent d'être lents, voire impossibles. Les organisations doivent faire preuve de clarté et de transparence quant aux processus d'évaluation, ainsi qu'aux outils et critères utilisés. Elles doivent rendre publique leurs orientations en matière d'évaluation et assurer la formation des acteurs impliqués. Les personnes évaluées doivent pouvoir accéder aux critères, aux données et aux avis ou résultats des délibérations les concernant, dans le respect des exigences de confidentialité. Une attention particulière doit être portée à la sensibilisation des chercheurs à tous les stades de leur carrière.

8. Échanger des pratiques et des expériences pour favoriser un apprentissage mutuel au sein et au-delà de la Coalition

Objectif : Cet engagement assurera que les organisations échangent et tirent parti des informations dans une optique d'apprentissage mutuel. Il contribuera à prévenir la fragmentation, à renforcer la cohérence des pratiques d'évaluation entre les différentes

structures, et à faciliter la mobilité des chercheurs. Il offrira également aux organisations les plus avancées l'opportunité de partager leurs approches et les enseignements tirés, au bénéfice de celles qui sont encore aux premières étapes de leur réforme.

Portée : Tout en respectant leur autonomie, les organisations doivent partager leurs pratiques et expériences pour encourager un apprentissage mutuel. Cet échange doit inclure la contribution à l'élaboration de cadres de référence et d'approches communes, afin de réduire les contradictions ou incompatibilités entre les pratiques d'évaluation adoptées par les différentes organisations. Il doit également favoriser le partage des retours d'expériences, dans une perspective d'amélioration constante et collective.

9. Communiquer les progrès réalisés en matière de respect des Principes et de mise en œuvre des Engagements

Objectif : Cet engagement permettra aux organisations de s'informer mutuellement des avancées accomplies. Il favorisera une réflexion critique et un suivi attentif de leur propre respect des Principes et des progrès accomplis dans la réalisation des Engagements.

Portée : Faire preuve de progrès dans la mise en œuvre des Engagements et du respect des Principes constitue un élément clé de cette initiative. Les organisations doivent s'engager à s'informer mutuellement de manière régulière et à tenir informer leurs communautés quant à leur conformité aux Principes et à leurs avancées. Ce processus engage à rester ouvert à l'expertise de la part de leurs communautés, et à favoriser le partage des réussites comme les obstacles rencontrés, ainsi que la mise en commun de leurs expériences visant à faire progresser l'ensemble de la communauté.

10. Évaluer les pratiques, les critères et les outils en se fondant sur des données probantes et sur les avancées récentes de la recherche sur la recherche, et rendre les données librement accessibles pour leur réutilisation à des fins scientifiques

Objectif : cet engagement garantira que les décisions en matière d'évaluation reposent sur des éléments scientifiquement validés. Il aidera les organisations à réfléchir sur leurs propres processus, à déterminer si les pratiques d'évaluation atteignent les objectifs visés et à adopter une évaluation évolutive fondée sur de nouvelles données disponibles. Il contribuera également à assurer le contrôle et la maîtrise des données d'évaluation de la recherche par la communauté scientifique elle-même.

Portée : De plus en plus d'éléments indiquent que les processus d'évaluation actuels, fondés sur les métriques de publications et de revues, comportent de nombreux biais. Alors que plusieurs organisations expérimentent des méthodes d'évaluation plus qualitatives (par exemple, des CV narratifs reposant sur des éléments factuels, de nouveaux cadres et indicateurs), il est essentiel d'évaluer et de suivre leur impact à l'aide de données probantes et de méthodologies rigoureuses. Les organisations doivent contribuer à la constitution de données factuelles sur l'évaluation de la recherche afin d'en favoriser le développement. Cela peut passer, par exemple, par la disposition de données exploitables pour la recherche sur la recherche, la participation ou le financement de ces travaux. Le partage des données doit constituer un engagement minimal, avec une diffusion via des infrastructures ouvertes, dans le respect de la protection des données personnelles.

III. Organiser et faire fonctionner la Coalition selon les principes suivants :

- Les signataires de l'Accord pourront devenir membres de la Coalition, à condition de satisfaire aux critères d'adhésion définis dans les documents de gouvernance de la Coalition. Ils peuvent quitter la Coalition à tout moment.
- La Coalition sera composée de ses membres ; l'Assemblée générale définira en détail son organisation, ses règles de fonctionnement et ses procédures.
- La Coalition offrira un espace d'apprentissage mutuel et de collaboration, destiné à soutenir et à faciliter la mise en œuvre des Engagements par les membres, tout en respectant leur autonomie.
- À cette fin, des groupes de travail seront créés sur des thématiques spécifiques, sous forme de « communautés de pratique ». Les groupes de travail seront proposés à l'initiative des membres, et la participation des autres membres sera volontaire. D'autres moyens, tels que des ateliers ou des webinaires, pourront également être utilisés pour favoriser l'apprentissage mutuel et la collaboration.
- Le suivi des progrès accomplis par les membres dans la mise en œuvre des Engagements reposera principalement sur une autoévaluation rendue publique. Cette approche fondée sur la confiance vise à encourager le partage d'informations et la collaboration, notamment à travers la mise en œuvre d'expérimentations communes, lorsque cela s'avère pertinent.
- Le soutien aux travaux de la Coalition reposera principalement sur des contributions financières et en nature des membres, ou sur un financement provenant d'organismes de financement de la recherche.
- Les travaux de la Coalition seront soutenus par une organisation « allégée ». La prise de décisions reposera sur l'Assemblée générale, avec l'appui de structures telles qu'un Comité directeur, soutenu par un Secrétariat. La Coalition doit être en capacité de gérer son propre budget.
- L'instauration d'un dialogue régulier avec les autorités nationales et régionales, ainsi que leur implication active, contribuera à garantir que les politiques et cadres nationaux/régionaux soutiennent efficacement les travaux de la Coalition.
- La Coalition visera à nouer des collaborations, à renforcer la complémentarité et à créer des synergies avec d'autres initiatives et organisations existantes, si cela s'avère opportun.

IV. Respecter le calendrier suivant :

- Les signataires du présent accord s'engagent à partager, auprès des autres membres et de leur communauté, les démarches entreprises pour initier la révision ou l'élaboration de critères, d'outils et de processus conformes aux engagements fondamentaux et ce, selon un plan d'action assorti d'étapes définies, d'ici la fin de 2023 ou dans un délai d'un an suivant la signature de l'accord.
- Les signataires du présent accord s'engagent à démontrer régulièrement les progrès accomplis dans la révision, l'élaboration et l'évaluation des critères, outils et processus qui répondent aux engagements fondamentaux, avec un jalon prévu à la fin de l'année 2027 ou dans un délai de cinq ans suivant la signature de l'accord. À cette échéance, ils auront mené à bien au moins un cycle complet de révision et d'élaboration de leurs

critères, outils et processus d'évaluation.

Les signataires qui n'évaluent pas de projets de recherche, des chercheurs, des unités de recherche ou des organismes de recherche s'engagent à contribuer à la réforme et à partager mutuellement leurs progrès et avec la communauté dans le même délai.

En signant cet accord, les signataires ont le droit de devenir membres de la Coalition. Tout en reconnaissant que cet accord ne crée aucune obligation juridique, il représente un engagement public à contribuer de manière active et constructive à la réforme de l'évaluation de la recherche.

Signature et date

Nom et fonction du signataire représentant l'organisation

Nom, fonction et coordonnées au sein de l'organisation pour le suivi de la signature

Annexes

Annexe 1 – Le besoin de réforme de l'évaluation de la recherche **Réforme de l'évaluation de la recherche**

Des engagements communs en faveur de la réforme de l'évaluation de la recherche, à réaliser dans un délai convenu, permettront de reconnaître la diversité des productions, des pratiques et des activités qui contribuent à la qualité de la recherche et à ses impacts, de favoriser l'abandon des usages inappropriés des indicateurs fondés sur les revues et les publications, et de renforcer la confiance dans la recherche.

La nécessité de réformer l'évaluation de la recherche fait l'objet d'un large consensus. La communauté scientifique s'accorde, en grande majorité, à considérer que, pour préserver la qualité scientifique et l'attractivité des conditions de recherche, les pratiques d'évaluation de la recherche doivent évoluer. Cela s'explique par diverses raisons interconnectées, notamment : i) permettre à l'évaluation de la recherche de soutenir des cultures de recherche positives ; ii) garantir que les pratiques d'évaluation restent pertinentes à mesure que les processus de recherche et les attentes en matière de recherche évoluent ; et iii) répondre aux exigences croissantes imposées à la recherche par les nombreux défis sociétaux, environnementaux, démocratiques et économiques auxquels nous sommes confrontés. Bien que les motivations à l'origine de ce processus puissent différer, elles convergent toutes vers la même conclusion : une réforme est nécessaire, principalement pour mieux soutenir la qualité de la recherche.

Les processus d'évaluation reposant principalement sur des indicateurs liés aux revues et aux publications sont connus pour engendrer une culture du « publier ou périr » qui ne permet pas

de reconnaître la diversité des approches et peut nuire à la qualité. La prédominance de critères étroits fondés sur les revues et les publications, souvent utilisés de manière inappropriée dans l'évaluation de la recherche, peut constituer un obstacle à la reconnaissance de la diversité des contributions et peut avoir un impact négatif sur la qualité et l'impact de la recherche. Par exemple, cette prédominance peut : favoriser la quantité et la rapidité au détriment de la qualité et de la rigueur ; conduire à l'émergence de revues et de conférences prédatrices ; encourager la publication dans des revues payantes à fort facteur d'impact, malgré l'existence d'alternatives en libre accès ; engendrer une aversion au risque, car prendre des risques peut réduire les chances de publication ; générer une attention excessive pour les classements, ce qui nuit à la collaboration ; entraîner une perte d'efforts, de temps et de ressources en multipliant les travaux redondants, les résultats « négatifs » étant rarement rapportés. Les pratiques d'évaluation de la recherche doivent favoriser une culture de la recherche fondée sur la collaboration, l'ouverture, l'engagement envers la société, et propice à l'expression d'une diversité de talents.

Un engagement commun est nécessaire pour tirer parti des progrès réalisés — plusieurs organisations, inspirées par la [Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche \(DORA\)](#), les principes proposés par le [Manifeste de Leiden](#) sur les indicateurs de la recherche, et les [principes de Hong-Kong](#) pour l'évaluation des chercheurs, ont déjà entrepris des démarches de réforme de l'évaluation de la recherche. Une action coordonnée est désormais indispensable pour consolider ces avancées et constituer une masse critique, condition nécessaire à une transformation systémique des pratiques d'évaluation.

Coalition pour la réforme de la recherche

La coalition invite toutes les organisations à la rejoindre afin de contribuer à faire avancer l'évaluation de la recherche et de permettre la reconnaissance des diverses pratiques et activités qui contribuent à la qualité de la recherche.

Collaborer sur la base de fondements communs contribuera à faire progresser la réforme de l'évaluation de la recherche – Jusqu'à présent, les avancées des organisations de recherche et des pays ont été inégales, et les efforts en cours sont fragmentés. Une collaboration autour de la réforme de l'évaluation de la recherche permettra aux signataires d'avancer sur la base des principes partagés. Elle contribuera également à réduire les réticences auxquelles se heurtent les premiers acteurs engagés, à l'échelle mondiale, dans une transformation culturelle de l'évaluation de la recherche, fondée sur la qualité, la confiance et la prise de risque.

La Coalition permettra aux signataires d'expérimenter différentes approches tout en évitant prévenant les contradictions entre leurs pratiques d'évaluation – Elle favorisera le partage d'informations et l'apprentissage mutuel, tout en donnant accès à des outils, des réseaux et des groupes de travail afin que les décisions reposent sur des données probantes. Les acteurs les moins avancés dans leur processus de réforme pourront bénéficier des bonnes pratiques établies et consolider rapidement leurs capacités d'action. Elle offrira aux signataires, individuellement ou collectivement, la possibilité de développer, tester, et mettre en œuvre des critères, outils et processus d'évaluation, tout en évitant les incohérences entre les différents systèmes, types et objectifs d'évaluation grâce à un dialogue continu. La Coalition ne vise pas à imposer un changement brusque des pratiques existantes mais à encourager une réforme évolutive, ouverte à la diversité des contextes et des méthodes.

Pour réformer l'évaluation de la recherche, la Coalition a élaboré le présent Accord, par lequel les organisations s'engagent à mettre en œuvre des changements concrets dans un délai convenu et/ou à partager les enseignements tirés des transformations déjà opérées – La Coalition pour la réforme de l'évaluation de la recherche a une portée mondiale. Elle rassemble des organismes de financement de la recherche, des établissements de recherche, des autorités et agences d'évaluation nationale ou régionale, ainsi que des associations représentant ces organisations, des sociétés savantes et autres entités concernées, tous désireux et déterminés à améliorer les pratiques d'évaluation de la recherche dans un délai convenu. Les organisations se situent à des niveaux d'avancement différents dans la réforme de l'évaluation de la recherche. Les structures les plus expérimentées dans ce domaine pourront partager leurs expériences et soutenir la mise en œuvre d'un écosystème d'évaluation cohérent. Celles qui ne seront pas encore engagées dans cette dynamique pourront s'inspirer d'idées et de pratiques éprouvées.

Considérations contextuelles

Des conditions-cadres favorables et un financement durable sont nécessaires pour mener à bien la réforme – Les initiatives de réforme au sein des organisations sont parfois freinées par les réglementations nationales ou par leur autonomie limitée dans le cadre des systèmes nationaux. La Coalition appelle les autorités nationales à veiller à ce que les conditions-cadres nationales facilitent la mise en œuvre de la réforme. L'usage inapproprié actuel des indicateurs fondés sur les revues et les publications peut être exacerbé par la pression exercée sur les systèmes de recherche, du fait des ressources financières insuffisantes au regard du nombre croissant de chercheurs qualifiés et demandeurs. Le passage à une évaluation plus qualitative pourrait également entraîner un besoin accru en ressources, notamment si la fréquence des évaluations reste inchangée. Un financement stable, associé à un bon équilibre entre financements concurrentiels et non concurrentiels, constituera un facteur clé de réussite pour la réforme.

Les pratiques d'évaluation doivent varier en fonction du type de l'évaluation et de ses objectifs – Les pratiques réformées d'évaluation des chercheurs individuels, à des fins de recrutement ou d'évolution de carrière, devraient tenir compte de leur contexte et de leur parcours professionnels spécifiques. Les unités de recherche devraient être évaluées non seulement sur la base de leurs résultats scientifiques, mais aussi au regard de leur contribution globale à l'écosystème de la recherche. L'évaluation réalisée par les organismes de financement de la recherche devrait prendre en considération la recherche disciplinaire, mais aussi les recherches pluri-, inter- et transdisciplinaires, ainsi que leur contribution à la production de connaissances et leur impact scientifique, technologique, économique, culturel et sociétal. De nombreuses carrières scientifiques s'étendent au-delà de la recherche englobant l'enseignement, les soins aux patients, l'engagement académique ou d'autres responsabilités ; il est essentiel que ces aspects soient également intégrés dans l'évaluation. Bien que le présent Accord se concentre sur les défis spécifiques liés à l'amélioration de l'évaluation de la recherche, il peut également offrir aux établissements académiques l'opportunité d'étendre ses principes à une évaluation académique plus large, intégrant la recherche, l'enseignement et le service à la société.

Les processus de réforme devraient permettre de renforcer l'autonomie, le profil et les objectifs stratégiques des organisations de recherche, et laisser place à des modalités de mise en œuvre différenciées – La réforme devra faire preuve de flexibilité et être adaptée par les organisations de recherche, afin de prendre en compte : la diversité des disciplines, la variété des domaines de compétences et des talents, les différences entre cultures, pays et régions, la multiplicité des

langues employées pour la production et la diffusion de la recherche, la diversité des niveaux de maturité en recherche, la diversité des organisations de recherche et de leurs missions, ainsi que la variété des trajectoires professionnelles, de l'entrée en carrière aux profils les plus expérimentés. La réussite de la réforme dépendra de l'engagement des chercheurs et des organisations représentant cette diversité.

Annexe 2 – Glossaire

Évaluation de la recherche – Dans le cadre du présent Accord, l'évaluation de la recherche englobe :

- L'évaluation des organismes de recherche et des unités de recherche par les instances d'évaluation, les organismes de financement et les organismes de recherche, dans le but d'allouer des financements, d'assurer la responsabilité des investissements publics, de soutenir la prise de décision en matière de priorités de recherche, et d'optimiser la définition et la mise en œuvre des stratégies de recherche.
- L'évaluation des projets de recherche par les instances d'évaluation, les organismes financeurs et exécutants de la recherche, ainsi que par les organismes décerneurs de prix, en vue d'allouer des ressources, d'accompagner la gestion des projets, d'orienter les décisions futures relatives aux financements de la recherche et de statuer sur l'attribution des prix et distinctions.
- L'évaluation des chercheurs individuels et des équipes de recherche, par les organismes financeurs et exécutants, ainsi que par les institutions attribuant des prix, afin de répartir les financements, de gérer les processus de recrutement et de promotion, de procéder à l'évaluation du développement professionnel et de prendre des décisions concernant l'attribution de prix et distinctions.

Chercheur – Dans le cadre du présent Accord, le terme chercheur désigne tous les domaines de la recherche et des activités académiques, à tous les stades de la carrière, y compris les doctorants.

Culture de la recherche – Dans le cadre du présent Accord, nous adoptons la définition de la Royal Society concernant la culture de la recherche : « La culture de la recherche englobe les comportements, valeurs, attentes, attitudes et normes de nos communautés de recherche. Elle influence les parcours professionnels des chercheurs et détermine la manière dont la recherche est conduite et communiquée. »³

Recherche sur la recherche – Dans le cadre du présent Accord, la recherche sur la recherche (également appelée méta-recherche, science de la science ou méta-science) est définie comme l'étude de la recherche elle-même.

Qualité – Dans le cadre du présent Accord, la qualité de la recherche est définie conformément aux principes [sous « Qualité et impact »].

Impact – Dans le cadre du présent Accord, l'impact est défini conformément aux principes [sous « Qualité et impact »].

³ <https://royalsociety.org/topics-policy/projects/research-culture>

Diversité – Dans le cadre du présent Accord, la diversité est définie conformément aux principes [sous « Diversité, inclusion et collaboration »].

Éthique et intégrité – Dans le cadre du présent Accord, l'éthique et l'intégrité sont définies conformément aux principes [sous « Principes relatifs aux conditions générales »].

Annexe 3 – Plan de réforme : un processus proposé pour accomplir les engagements

Le plan de réforme⁴ propose un processus recommandé, sans obligation, découpé en étapes, destiné à accompagner les organisations dans la réalisation de leurs Engagements. Ce plan est présenté de manière chronologique ; néanmoins, le processus de changement ne suivra pas nécessairement cet ordre, et les organisations sont libres d'adapter ce parcours en démarrant par l'étape qu'elles estiment la plus adaptée à leur contexte.

1 Allouer des ressources, que ce soit en termes de compétences ou de moyens financiers, pour s'engager activement dans le processus de réforme.
2 Communiquer votre intention de réformer, expliquer comment vous avez débuté le processus de révision ou d'élaboration des critères, d'outils et de processus conformes aux engagements fondamentaux.
3 Évaluer les pratiques d'évaluation actuelles en conformité avec les Principes et Engagements, en considérant également ce qui fonctionne bien actuellement et comment le conserver parallèlement à toute nouvelle pratique — réévaluer à intervalles réguliers, lors de réformes majeures des évaluations ou lorsqu'un problème est identifié.
4 Impliquer les personnes évaluées dans l'élaboration et la conception des critères et des processus d'évaluation, travailler avec les chercheurs pour permettre la prise en compte des différences entre les disciplines et les niveaux de carrière.
5 Développer les critères, outils et processus d'évaluation existants et en concevoir de nouveaux avec les évaluateurs et les évalués ; prendre en compte la diversité des contributions, notamment : des résultats variés au-delà des publications dans des revues et dans différentes langues ; des pratiques diverses incluant celles qui contribuent à la robustesse, l'ouverture, la transparence et l'inclusivité de la recherche et du processus de recherche, y compris l'évaluation par les pairs, le travail d'équipe et la collaboration ; ainsi que des activités variées comme l'enseignement, le leadership, la supervision, la formation et le mentorat, selon la nature de chaque discipline de recherche.
6 Interroger les approches développées et nouvelles en travaillant avec les évaluateurs et les évalués (par exemple : qui pourrait être victime de discrimination par ces nouvelles approches ; comment pourraient-elles être détournées ; quelles sont les conséquences imprévues potentielles).
7 Mettre en œuvre les critères, outils et processus d'évaluation développés et nouveaux conformément aux Principes et Engagements ; envisager des mesures de sensibilisation, des systèmes de récompenses, des politiques, des formations, des infrastructures et le renforcement des compétences, et inclure la collecte de données pour soutenir le suivi, l'évaluation et l'apprentissage mutuel.
8 Évaluer les critères, outils et processus d'évaluation élaborés et nouveaux.
9 Partager les données/informations, contribuer à l'apprentissage mutuel au sein et au-delà de la Coalition, avec l'appui des dispositifs développés par celle-ci.
10 Assurer la coordination avec d'autres organisations aux niveaux national et international, et promouvoir la coordination et l'harmonisation internationales.
11 Continuer à faire évoluer les critères, outils et processus d'évaluation en s'appuyant sur les enseignements tirés de ses propres évaluations et de celles des autres organisations.

⁴ Inspired by SCOPE (<https://inorms.net/scope-framework-for-research-evaluation>)

Annexe 4 – Boîte à outils : outils pratiques et options à envisager

Note au lecteur : nous avons ajouté le projet de boîte à outils afin d'offrir une vision d'ensemble plus complète. Cependant, cette boîte à outils est en constante évolution et prendra la forme d'un document/page web « vivant(e) ».

Engagements	Exemples d'outils pour soutenir cet engagement / options à considérer
Reconnaître la diversité des contributions à la recherche et des carrières dans ce domaine, en fonction des besoins et de la nature de la recherche.	• Favoriser une plus grande diversité des parcours professionnels et profils de carrière en reconnaissant des compétences et des talents plus variés⁵ • Adopter des démarches offrant aux chercheurs de se distinguer dans un ou plusieurs domaines d'étude majeurs qui leur sont chers, tout en favorisant l'évolution de leur profil au fil de leur carrière⁶ • Utiliser une approche par portfolio pour évaluer les compétences ou la progression dans différents domaines pertinents au rôle du chercheur⁷
Fonder principalement l'évaluation de la recherche sur une appréciation qualitative dont l'examen par les pairs constitue l'élément central, soutenue par une utilisation responsable des indicateurs quantitatifs	• Prendre en compte les mesures spécifiques prévues dans le Manifeste de Leiden⁸ • Explorer les options d'évaluation ; en règle générale, utiliser des indicateurs quantitatifs pour les éléments quantitatifs (si cela est pertinent à évaluer) : publications, financements, citations et étudiants, et des indicateurs qualitatifs (tels que des études de cas, des récits ou des déclarations) pour les éléments qualitatifs : excellence, qualité, valeur, impact, en faisant preuve d'une grande prudence dans l'utilisation d'indicateurs quantitatifs pour des éléments qualitatifs⁹ • S'engager activement dans la recherche sur la recherche et en tirer des enseignements pour développer de

⁵ <https://www.universiteitenvannederland.nl/recognitionandrewards/wp-content/uploads/2019/11/Position-paper-Room-for-everyone%e2%80%99s-talent.pdf>

⁶ <https://www.universiteitenvannederland.nl/recognitionandrewards/wp-content/uploads/2019/11/Position-paper-Room-for-everyone%e2%80%99s-talent.pdf>

⁷ <https://embassy.science/wiki/Resource:Ca0ed587-ac8e-4259-9cc7-74de01941cd1> ; <https://assets-eu-01.kc-usercontent.com/546dd520-97db-01b7-154d-79bb6d950a2d/6eb2e1cc-068a-4283-b6de-a281868b749d/Qualification-portfolio-professors-UMC%20Utrecht.pdf>

⁸ <https://doi.org/10.1038/520429a>

⁹ <https://thebibliomagician.wordpress.com/2019/12/11/introducing-scope-a-process-for-evaluating-responsibly>

	nouveaux indicateurs améliorés, tout en évaluant la pertinence de leur utilisation
Abandonner les usages inappropriés des indicateurs basés sur les revues et les publications dans l'évaluation de la recherche, en particulier les usages inappropriés du facteur d'impact des revues (JIF) et de l'indice h.	Prendre en compte les actions spécifiques décrites dans la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche (DORA) ¹⁰ et le Manifeste de Leiden ¹¹
Éviter l'utilisation des classements des organismes de recherche dans l'évaluation de la recherche	• Prendre en compte les actions spécifiques décrites dans les outils de l'INORMS¹² pour repenser les classements mondiaux des universités • Considérer les recommandations du rapport The Metric Tide¹³
Engager les ressources nécessaires à la réforme de l'évaluation de la recherche afin de réaliser les changements organisationnels engagés	
Revoir et développer les critères, les outils et les processus d'évaluation de la recherche	
[Partie 1 – Critères pour les unités et les institutions] Avec l'implication directe des organismes de recherche et des chercheurs à tous les stades de leur carrière, examiner et élaborer des critères d'évaluation des unités de recherche et des organismes de recherche, tout en favorisant l'interopérabilité	• Envisager un « CV narratif pour les institutions » qui pourrait inclure des études de cas sur la manière dont le partage précoce de données ou les efforts de collaboration ont permis la production de connaissances, par exemple lorsque des tiers se sont appuyés sur des données partagées ou lorsque le travail collaboratif a permis d'atteindre des résultats ou des impacts qui n'auraient pas pu être obtenus autrement.
Sensibiliser à la réforme de l'évaluation de la recherche et assurer une communication	• Organiser des webinaires pour informer les candidats sur les processus d'évaluation et

¹⁰ <https://sfdora.org/read>

¹¹ <https://doi.org/10.1038/520429a>

¹² <https://inorms.net/wp-content/uploads/2022/07/principles-for-fair-and-responsible-university-assessment-v5.pdf>

¹³ <https://doi.org/10.13140/RG.2.1.4929.1363>

transparente, offrir des conseils adaptés et des formations sur les critères et les processus d'évaluation et leur usage	permettre des sessions de questions-réponses • Fournir des formations, des orientations et un soutien aux comités d'évaluation, commissions et jurys • Publier des pages web et des rapports afin de communiquer sur la transparence des processus d'évaluation de la recherche¹⁴ • Garantir la transparence des processus d'évaluation de la recherche – de bons exemples pour promouvoir cette transparence incluent : - des règlements stricts sur les conflits d'intérêts, - des procédures de droit de réponse pour les candidats, - et des évaluations ouvertes (non anonymes)¹⁵
Échanger des pratiques et des expériences afin de permettre un apprentissage mutuel au sein et au-delà de la Coalition	• Créer des consortiums nationaux d'évaluation, envisager les consortiums nationaux existants pour réformer l'évaluation responsable : en Finlande¹⁶, en Norvège¹⁷ et aux Pays-Bas¹⁸ • Favoriser un débat international sur la reconnaissance et les systèmes de récompenses
Communiquer les progrès réalisés en matière de respect des principes et de mise en œuvre des engagements	
Évaluer les pratiques, les critères et les outils sur la base de preuves solides et des dernières avancées en matière de recherche sur la recherche, et rendre les données librement accessibles pour la collecte de preuves et la recherche	
Étape du processus de réforme	Exemples d'outils pour soutenir cette étape / options à envisager
Allouer des ressources, que ce soit en termes de compétences ou de moyens financiers, pour s'engager activement dans le processus de réforme	• Créer un comité de pilotage de la politique d'évaluation au sein de votre organisation
Communiquer votre intention de réformer, d'expliquer comment vous avez initié le processus de révision ou d'élaboration des critères, d'outils et de processus conformes aux engagements fondamentaux	• Envisager d'utiliser le cadre SCOPE¹⁹ pour l'évaluation de la recherche afin de soutenir cette étape

¹⁴ <https://www.scienceeurope.org/our-priorities/research-assessment/research-assessment-processes>

¹⁵ <https://www.scienceeurope.org/our-priorities/research-assessment/research-assessment-processes>

¹⁶ <https://doi.org/10.23847/isbn.9789525995282>

¹⁷ <https://www.uhr.no/en/front-page-carousel/nor-cam-a-toolbox-for-recognition-and-rewards-in-academic-careers.5780.aspx>

¹⁸ <https://recognitionrewards.nl>

¹⁹ <https://informs.net/scope-framework-for-research-evaluation>

Évaluer les pratiques d'évaluation actuelles en conformité avec les Principes et Engagements, en tenant compte des succès actuels et de leur conservation en parallèle avec l'introduction de nouvelles pratiques — <i>réévaluer à intervalles réguliers, lors de réformes majeures des évaluations ou lorsqu'un problème est identifié</i>	• Envisager l'approche de l'initiative HuMetricsHSS²⁰ pour une évaluation fondée sur les valeurs, ainsi que le cadre SCOPE²¹ pour soutenir cette étape • Envisager de revoir la fréquence des évaluations²² • Envisager de simplifier les formulaires de candidature pour y intégrer des informations récurrentes (par exemple, le lien vers ORCID²³)
Impliquer les personnes évaluées dans l'élaboration et la conception des critères et des processus d'évaluation, travailler avec les chercheurs pour permettre la prise en compte des différences entre les disciplines et les niveaux de carrière	• Envisager le cadre SCOPE pour l'évaluation de la recherche afin de soutenir cette étape²⁴
Développer les critères, outils et processus d'évaluation existants et en concevoir de nouveaux avec les évaluateurs et les évalués	• Envisager l'évolution future du HRS4R²⁵ en tant que mécanisme susceptible de soutenir les institutions dans le développement de leurs processus de recrutement • Prendre en compte le référentiel (OTM-R)²⁶ le recrutement ouvert, transparent et fondé sur le mérite des chercheurs, destiné aux institutions²⁷ • Réfléchir au moment opportun pour tester certains aspects du processus, par exemple : que faut-il inclure dans les dossiers de candidature ? Lors des entretiens ? Ou dans d'autres étapes du processus ? • Réfléchir à la pertinence des indicateurs quantitatifs et qualitatifs : utiliser des indicateurs quantitatifs pour des éléments quantitatifs, et des indicateurs qualitatifs pour des éléments qualitatifs²⁸ • Diversifier les indicateurs (badges science ouverte ; Publons, ORCID, évaluation ouverte par les pairs ; CRediT ; directives de reporting, par ex. EQUATOR network) et les métriques (Altmetrics, PlumX²⁹) • Envisager une loterie/un tirage au sort³⁰ des demandes de financement après évaluation par les pairs

²⁰ <https://humetricshss.org>

²¹ <https://informs.net/scope-framework-for-research-evaluation>

²² <https://doi.org/10.31222/osf.io/82rmj>

²³ <https://sfdora.org/resource/swiss-national-science-foundation>

²⁴ <https://informs.net/scope-framework-for-research-evaluation>

²⁵ <https://euraxess.ec.europa.eu/jobs/hrs4r>

²⁶ https://cdn1.euraxess.org/sites/default/files/policy_library/otm-r-finaldoc_0.pdf

²⁷ https://cdn5.euraxess.org/sites/default/files/policy_library/otm-r-checklist.pdf

²⁸ <https://thebibliomagician.wordpress.com/2019/12/11/introducing-scope-a-process-for-evaluating-responsibly>

²⁹ <https://doi.org/10.31222/osf.io/82rmj>

³⁰ <https://www.nesta.org.uk/feature/innovation-squared/reducing-bias-funding-decisions>

<i>Prendre en compte la diversité des contributions</i>	• Envisager des formats de CV³¹ permettant de prendre en compte les diverses contributions à la production de connaissances, à la formation et au développement d'autres chercheurs, à la communauté scientifique élargie et à la société • Valoriser la diversité des activités : activités de transfert de connaissances, formation et mentorat de chercheurs, actions d'engagement public, initiatives contribuant à une culture de recherche positive, engagement avec les parties prenantes clés (par ex. patients, professionnels, décideurs politiques) • Valoriser la diversité des résultats (ensembles de données FAIR, études de réplication, rapports enregistrés³², prépublications), dans différentes langues conformément à l'initiative d'Helsinki³³ • Valoriser la diversité des impacts • Envisager de limiter le nombre de productions évaluées (se détacher des inventaires exhaustifs pour privilégier une sélection restreinte des réalisations clés et de leur importance³⁴)
<i>Prendre en compte la diversité des carrières de recherche</i>	• Valoriser la diversité des profils de carrière des chercheurs • Valoriser la gestion des données³⁵, potentiellement en tant qu'élément clé dans les missions de certains chercheurs (voie possible de diversification des carrières)
<i>Prendre en compte les pratiques diverses incluant celles qui contribuent à la robustesse, l'ouverture, la transparence et l'inclusivité de la recherche et du processus de recherche, y compris l'évaluation par les pairs, le travail d'équipe et la collaboration</i>	
<i>Robustesse de la recherche et du processus de recherche</i>	• Évaluer la conformité avec les valeurs d'intégrité de la recherche • Valoriser les connaissances en matière de protocoles expérimentaux rigoureux³⁶ • Valoriser les contributions telles que l'évaluation par les pairs et les activités d'édition • Valoriser le travail en équipe et la collaboration

³¹ <https://doi.org/10.31222/osf.io/82rmj>

³² <https://www.cos.io/initiatives/registered-reports>

³³ <https://www.helsinki-initiative.org/read>

³⁴ <https://news.cancerresearchuk.org/2018/02/20/improving-research-evaluation-dora>

³⁵ <https://doi.org/10.1371/journal.pbio.3000737>

³⁶ <https://doi.org/10.1371/journal.pbio.3000737>

	• Valoriser les productions associées à une recherche robuste, ouverte et transparente (ensembles de données FAIR, études de réplication, rapports enregistrés³⁷, prépublications)
<i>Ouverture et transparence de la recherche et du processus de recherche</i>	• Prendre en compte la recommandation de l'UNESCO sur la science ouverte³⁸ • Valoriser les activités liées à l'ouverture (formation, sensibilisation, partenariats pour la définition des priorités³⁹, diffusion) • Valoriser les productions associées à l'ouverture (ensembles de données FAIR, prépublications, logiciels libres, code source ouvert, traductions)⁴⁰
<i>Inclusivité de la recherche et du processus de recherche.</i>	• Valoriser l'inclusion des parties prenantes dans le processus de recherche, depuis la définition des questions de recherche prioritaires jusqu'à la traduction des connaissances⁴¹ • Prendre en compte la diversité dans les équipes de recherche à tous les niveaux, ainsi que dans le contenu de la recherche et de l'innovation • Considérer la dimension EDI (Équité, Diversité, Inclusion) : - favoriser des évaluations globales ou collectives⁴² plutôt qu'individuelles - Inclure une formation sur les biais implicites et inconscients dans la formation des évaluateurs⁴³ - Envisager un tirage au sort post-évaluation par les pairs pour les demandes de financement⁴⁴ - Prévoir l'anonymisation du genre et d'autres informations potentiellement biaisantes, par exemple en repositionnant le parcours académique en fin de dossier de candidature⁴⁵

³⁷ <https://www.cos.io/initiatives/registered-reports>

³⁸ <https://en.unesco.org/science-sustainable-future/open-science/recommendation>

³⁹ <https://www.jla.nihr.ac.uk/about-the-james-lind-alliance/about-psps.htm>

⁴⁰ <http://eurodoc.net/open-science-ambassadors-training/m1-open-science>

⁴¹ <https://www.umcutrecht.nl/en/science-in-transition>

⁴² <https://doi.org/10.31222/osf.io/82rmj>

⁴³ <https://royalsociety.org/topics-policy/publications/2015/unconscious-bias>

⁴⁴ <https://www.nesta.org.uk/feature/innovation-squared/reducing-bias-funding-decisions>

⁴⁵ <https://www.science.org/content/article/can-anonymous-faculty-searches-boost-diversity>

	• Ajouter un volet EDI dans les processus d'évaluation⁴⁶
<i>Prendre en compte la diversité des activités comme l'enseignement, le leadership, la supervision, la formation et le mentorat, selon la nature de chaque discipline de recherche</i>	• Évaluer les compétences pertinentes pour le poste concerné⁴⁷ • Envisager l'initiative internationale dans la Valorisation de l'Enseignement⁴⁸ • Reconnaître les compétences en leadership
Interroger les approches développées et nouvelles en travaillant avec les évaluateurs et les évalués (par exemple : qui pourrait être victime de discrimination par ces nouvelles approches ; comment pourraient-elles être détournées ; quelles sont les conséquences imprévues potentielles)	Envisager le cadre SCOPE pour l'évaluation de la recherche afin de soutenir cette étape ⁴⁹
Mettre en œuvre les critères, outils et processus d'évaluation développés et nouveaux conformément aux Principes et Engagements ; envisager des mesures de sensibilisation, des systèmes de récompenses, des politiques, des formations, des infrastructures et le renforcement des compétences, et inclure la collecte de données pour soutenir le suivi, l'évaluation et l'apprentissage mutuel	Mettre en place des programmes de formation
Évaluer les critères, outils et processus d'évaluation élaborés et nouveaux	Envisager le cadre SCOPE pour l'évaluation de la recherche afin de soutenir cette étape ⁵⁰
Partager les données/informations, contribuer à l'apprentissage mutuel au sein et au-delà de la Coalition, avec l'appui des dispositifs développés par celle-ci	Constituer des consortiums nationaux pour l'évaluation de la recherche, en s'inspirant des consortiums existants pour la réforme d'une évaluation responsable : en Finlande ⁵¹ , en Norvège ⁵² et aux Pays-Bas ⁵³
Assurer la coordination avec d'autres organisations aux niveaux national et international, et promouvoir la coordination et l'harmonisation internationales	Encourager un débat international sur la reconnaissance et les systèmes de récompense
Continuer à faire évoluer les critères, outils et processus d'évaluation en s'appuyant sur les enseignements tirés de ses propres évaluations et de celles des autres organisations	S'engager dans la recherche sur la recherche

⁴⁶ <https://ofew.berkeley.edu/recruitment/contributions-diversity/rubric-assessing-candidate-contributions-diversity-equity>

⁴⁷ Link to EU competence framework for researchers (Knowledge Ecosystem Project) / <https://www.vitae.ac.uk/researchers-professional-development/about-the-vitae-researcher-development-framework/developing-the-vitae-researcher-development-framework>

⁴⁸ <https://www.advancingteaching.com>

⁴⁹ <https://inorms.net/scope-framework-for-research-evaluation>

⁵⁰ <https://inorms.net/scope-framework-for-research-evaluation>

⁵¹ <https://doi.org/10.23847/isbn.9789525995282>

⁵² <https://www.uhr.no/en/front-page-carousel/nor-cam-a-toolbox-for-recognition-and-rewards-in-academic-careers.5780.aspx>

⁵³ <https://recognitionrewards.nl>